

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR «LES BAROUDEURS» a.s.b.l.

Recommandations

Afin d'assurer le bon déroulement du séjour, et le confort des participants, il est impérativement recommandé aux stagiaires de se munir des vêtements et accessoires repris dans la liste du matériel à apporter.

L'a.s.b.l. Les Baroudeurs décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration de vêtements, d'objets et plus particulièrement des g.s.m., montres, mp3, appareil photo, caméras, p.c., bijoux, etc..

Assurances et soins médicaux

Un contrat d'assurance « spécifique » couvre la responsabilité civile ainsi que les dommages corporels que pourraient subir les participants et l'équipe d'encadrement.

Il est demandé de communiquer à la direction du camp toutes informations utiles (allergies, soins spéciaux, etc...). Toutes les informations communiquées resteront confidentielles.

Sauf indication contraire dans la fiche médicale ou en cas d'urgence, l'a.s.b.l. Les Baroudeurs se réserve le droit de s'adresser en cas de besoin au médecin et/ou à la structure de soin de son choix. Il est demandé aux participants de se munir de leur carte SIS, de deux vignettes de mutuelle et de leurs papiers d'identité qui devront être remis au coordinateur du séjour.

Documents à fournir par les parents / Tuteurs / Responsables légaux

La fiche d'inscription dûment complétée et envoyée par internet.

La fiche médicale accompagnée de la carte SIS et la carte d'identité du participant ainsi que l'autorisation parentale dûment signée par les parents, tuteurs ou responsables légaux.

Ces documents sont à nous remettre le jour de l'arrivée

Règles de vie

Stagiaires

Il est demandé aux participants de:

Suivre les consignes données par le coordinateur du camp et par les animateurs

Respecter les autres participants et les adultes.

Respecter l'environnement dans lequel les participants évoluent.

Ne pas venir au stage avec des objets dangereux (par exemple couteau à cran d'arrêt) et ne rien faire qui pourrait mettre en danger les autres.

Ne pas sortir de l'endroit de résidence sans en avoir l'autorisation du coordinateur.

Respecter les limites de territoire fille-garçons (tentes, chambres, sanitaires...).

Adopter un comportement et une tenue dont le caractère décent et correct est laissé à l'appréciation du coordinateur.

Respecter le planning et les heures de repos.

Participer de façon active aux animations proposées.

Respecter le matériel mis à disposition. Toute dégradation volontaire mineure est à réparer par le participant. Toute dégradation volontaire importante est à la charge du participant.

Participer aux tâches communes

!!!Attention!!!

Il est strictement interdit de fumer lors du séjour.

La consommation de boissons énergisantes est interdite durant les stages.

La consommation de boissons alcoolisées, quel qu'en soit le taux d'alcool, est formellement interdite!

Les produits psychotropes de quelque nature qu'ils soient, sont strictement interdits!

Le non respect d'une de ces clauses peut entraîner l'exclusion immédiate, définitive et sans dédommagement, du contrevenant!

Parents / Tuteurs / Responsables

Respecter les horaires de début et de fin de stage.

Vérifier la liste de matériel à apporter afin que rien ne manque.

Rendre tous les documents demandés et effectuer le paiement à la date convenue.

D'informer le coordinateur d'éventuels troubles du comportement du participant afin que des mesures particulières puissent être prises.

Tout manquement à cet article entraînera l'exclusion immédiate, définitive et sans dédommagement, du participant.

Le personnel d'encadrement

Respecter les clauses du contrat de bénévole.

Respecter les valeurs prônées dans le projet pédagogique.

Créer un climat épanouissant et accueillant.

Être présent au moins une journée avant l'arrivée des stagiaires et repartir une journée plus tard.

Participer aux réunions et évaluations du soir.

Ne pas fumer ni consommer des boissons alcoolisées en présence des participants.

Aucun état d'ébriété ne sera toléré!

La consommation de produits psychotropes quels qu'il soient, est interdite à tout moment.

Tout manquement à cet article sera sanctionné par une rupture de contrat, unilatérale, sans dédommagement et entraînera l'exclusion définitive du contrevenant.

Droit à l'image

Sauf avis contraire, et écrit, des parents, tuteurs ou responsables légaux l'A.S.B.L. Les Baroudeurs se réserve le droit d'utiliser les photos, films ou tout autre support média, effectués dans le cadre des séjours, à des fins publicitaires, que ce soit sur internet ou via d'autres médias.

En cliquant sur le bouton «ENVOYER» sur la page des inscriptions en ligne de notre site, les parents/responsables déclarent avoir pris connaissance et adhérer aux clauses reprises dans le présent document ainsi que dans celles reprises dans les conditions générales de vente de l'ASBL Les Baroudeurs